

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : CONTRAT  
DE COREALISATION DU SPECTACLE DE  
"LAST TRAIN"

Service Culture - La Nef  
N° 2017-D- 6

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ⇒ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de coréalisation du spectacle de « Last Train » passé entre la société CONTROL PRODUCTION située 22 rue Vicq d'Azir 75010 Paris, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

**Article 2** – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à la salle de spectacles "La Nef" le 31 mars 2017.

**Article 3** – Il est convenu notamment qu'à partir de la 501<sup>ème</sup> place vendue un partage des recettes brutes sera effectué à hauteur de 60% au profit de la société Control Production et de 40% au profit de La Nef GrandAngoulême. La restauration et l'hébergement seront par ailleurs pris en charge par La Nef.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **27 janvier 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **27 janvier 2017**